



Bureau 130
DSM 2
n° 369
Affaire suivie par :
Stéphanie SUZANNE
Cheffe de service DSM2

Tél : 0262 48 13 49

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 10 FEV 2023

La Rectrice

à

Mesdames, Messieurs les Chefs d'établissements du
Second degré

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs Pédagogiques
Régionaux (IA-IPR)

Mesdames, Messieurs les Inspecteurs de l'Éducation
Nationale (IEN)

Objet : Postes offerts au mouvement spécifique académique (SPEA) 2023

Les postes spécifiques académiques sont des postes à profil qui nécessitent des compétences particulières, ou un type d'enseignement particulier.

Dans le cadre de la préparation de la rentrée 2023, je vous informe de l'ouverture de l'application Sphynx du **jeudi 9 février au vendredi 3 mars 2023**.

Cette enquête vise à recueillir l'évolution des postes SPEA (Création – Suppression – modification – Maintien) au sein de votre établissement.

Les liens et les codes d'accès vous seront communiqués ultérieurement par courriel.

La remontée des informations s'effectue selon les modalités suivantes :

1. Remontée des postes *maintenus en l'état*

Pour les postes maintenus en l'état, il suffit d'indiquer « *maintien* » sur les listes des postes spécifiques proposés au mouvement de l'année dernière. Il sera également possible de compléter d'éventuelles omissions.

2. Remontée des propositions de *suppression, transformation*

Pour chaque poste visé soit par une suppression, une création ou une transformation, il convient impérativement de remplir en ligne le formulaire « fiche de poste ».

Les situations appelant une proposition sont les suivantes :

- Postes spécifiques existants que vous proposez de supprimer ou déprofiler ;
- Postes existants non spécifiques que vous proposez de transformer ;

Toute modification sur un support occupé (profilage, déprofilage) entraînera une mesure de carte scolaire (MCS) pour le titulaire du poste.

3. Remontée des propositions de création

Vos propositions de création concernent soit des nouveaux postes spécifiques, soit des nouveaux profils spécifiques sur des postes existants.

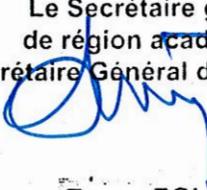
Ces propositions de création devront avoir fait l'objet d'une prise en compte en termes de moyens dédiés dans vos remontées de TRM dans le cadre de la campagne en cours (date limite au 17 février 2023 pour les Collèges, 24 février 2023 pour les Lycées (LGT), LP, SGT, SEP).

J'attire votre attention sur le fait que **les avis des corps d'inspection sont indispensables** afin que vos demandes puissent être examinées. Ces avis pourront être saisis **selon le même calendrier, à savoir du jeudi 9 février au vendredi 3 mars 2023**.

Enfin, il est rappelé que les fiches de postes sont potentiellement communicables et ne doivent par conséquent comporter aucune annotation personnalisée.

Vos gestionnaires DSM.2 se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Rectrice et par délégation,
Le Secrétaire général
de région académique
Secrétaire Général de l'Académie



Erwan POLARD